

Nouvelle PVC A2P : « La bascule ! » Episode 2

6 avril 2023 – IN/IL nationale – A2P

Nous vous l'avions promis, voici le 2^{ème} épisode qui vous informe sur votre future rémunération variable. Dans l'épisode 1, nous vous présentions les 3 composantes et leurs principales nouveautés. Depuis, vos représentants ont rencontré la Direction DC2P pour leur faire part de nos craintes et nous a confirmé que ce nouveau modèle de PVC n'affectera pas à la baisse votre rémunération variable ! Ouf, on a cru un moment, que cette même Direction aurait pu imaginer le contraire... Alors, rassurés ? Nous, pas vraiment...

► Répartition des masses !

Pour les responsables d'équipe ainsi que les directeurs des ventes réactives et proactives, les composantes et le poids de chacune dans leur PVC se déclineront ainsi. Et par conséquence, orienteront aussi leur management au quotidien :

Pour le proactif :

- ◆ Composante Ventes : 20% de leur PVC globale
- ◆ Composante Managériale qui regroupe l'ensemble des indicateurs permettant de mesurer l'efficacité des actes métiers et des fondamentaux attendus au quotidien par le manager dans son action auprès de son équipe. : 20% de leur PVC globale
- ◆ Composante Valeur Client : 60% dont 50% pour le CA et 10% pour la satisfaction

Pour le réactif :

- ◆ Composante Ventes : 40% de leur PVC globale
- ◆ Composante Managériales : 25% de leur PVC globale
- ◆ Composante Valeur Client : 35% de leur PVC globale (20% pour la satisfaction et 15% pour la création de valeur)

► La transition...

Isaac Asimov disait « La vie est agréable. La mort est paisible, c'est la transition qui est désagréable ».

La Direction a prévu le versement de la PVC mensuelle en trimestrielle avec une période dite de transition. Le calcul indique que ce trimestre, premier du genre, vous sera rémunéré en fonction de votre PVC moyenne des 12 derniers mois. Vous l'avez tous compris, cela ne concernera que, **les vendeurs avec portefeuille, ainsi que leur responsable d'équipe et les Directeurs des Ventes.** (Sauf pour les collègues ACTIVA)

Cependant, la Direction en a décidé autrement en vous rétribuant seulement 70% de cette moyenne sur la période considérée !

Un trimestre payé avec 1/3 de variable moyen en moins, alors que cette moyenne de PVC sur un an, est le reflet immuable des revenus variables de chacun... Cela va en mettre certain(e)s en difficulté, c'est inévitable.

Dans les faits : Paiement en octobre de la PVC d'août, paiement en novembre de la PVC de septembre et en **décembre versement des 70% d'un trimestre moyen** calculé sur les 12 derniers mois.

Cette dernière PVC de l'année 2023 devra couvrir la période du 20 décembre 2023 au 20 mars 2024 car pas de PVC versée en janvier et février 2024 ... Avec le passage délicat qu'il va falloir anticiper !



Enfin, en mars 2024, paiement de votre PVC du T4 + l'indicateur du suivi du CA (semestriel mais exceptionnellement rémunéré au trimestre sur le mois de mars 2024) sans oublier la régularisation avec celle versée en décembre 2023...

Les arguments de la Direction seront mis au banc d'essai avec le temps ! Le cas échéant vos représentants CFE-CGC restent à disposition si nos craintes se confirment... Bientôt la suite avec le 3^{ème} épisode !

Vos correspondants

Christelle Moreau – 06 73 23 00 22
Nadine Bemer – 06 74 64 55 18

